



Toulouse le 3 JUIN 2024

Objet : Actualités sociales

Le Média Social 28 mai 2024 : Créé par la loi Bien Vieillir du 8 avril 2024, le service public départemental de l'autonomie (SPAD) a été officiellement lancé dans 18 départements préfigurateurs, le 21 mai, par la ministre déléguée aux personnes âgées et personnes handicapées, lors d'une réunion qui réunissait les conseils départementaux, les Agences Régionales de Santé, les administrations, des parlementaires et les membres du comité de suivi du dispositif. Le SPDA doit fédérer « tous les acteurs de proximité » afin d'apporter « une réponse rapide et efficace » aux personnes et à leurs aidants, quel que soit « leur point d'entrée ».

La Dépêche 31 mai 2024 : La Cour des Comptes a chiffré, dans son rapport 2024, la restriction de l'indemnisation des arrêts de travail. Le Docteur Marty, Président de l'UFML fustigeait déjà : « coupable d'être malade, levez-vous ». Franet Devuldère, Président de la CSMF (confédération des syndicats médicaux français) en analyse les causes : « le chômage a largement diminué ces dernières années. Donc forcément, ça fait plus de gens qui risquent de s'arrêter de travailler pour raison de santé ». Deuxième explication : « le vieillissement des individus qui travaillent. Avec le recul de l'âge de la retraite, les personnes sont plus susceptibles de tomber malades ». « On pourrait rajouter l'augmentation du SMIC et donc une hausse mécanique des indemnités journalières. Ainsi que les retombées de la crise sanitaire, en particulier sur la santé mentale des gens ». Nathalie Coutinet, économiste de la Santé à l'Université Paris 13 : « Il faut considérer, une fois pour toute, que la santé a un coût. Nous savons que les dépenses de santé sont amenées à augmenter, parce que le coût des soins augmentes et nous vivons plus vieux ».

ASH 31 mai 2024 : Une instruction du 22 mai 2024 fixe, pour l'année, les orientations budgétaires des établissements sociaux et médico sociaux (ESMS) = + 4,57% pour les structures accueillant les personnes âgées. Il est prévu une évolution de + 1,5% pour l'évolution de la masse salariale, l'amélioration du taux d'encadrement, l'inflation. Par ailleurs, 8 millions d'euros seront débloqués pour les besoins des personnes âgées en SAD (Services autonomie à domicile).

Le Média Social 31 mai 2024 : Le CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées) a rendu, le 24 mai, un avis sur le projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et à la fin de vie. Il « salue l'avancée décisive que représente ce projet qui comble un vide juridique » mais souligne que le texte « reste encore restrictif et exclut de son champ d'application de nombreuses personnes, tout particulièrement les personnes handicapées et les personnes mineures dont certaines manifestent le souhait d'avoir recours à l'aide active à mourir ».

Média Social 30 mai 2024 : Rendus publics les 29 et 30 mai, deux rapport prônent deux propositions opposées en matière de gouvernance des EHPAD. Bris Ravignon souhaite confier leur tutelle aux seuls départements et Eric Woerth, aux Agences Régionales de Santé (ARS).

Francis De Block